

14 Mai 1822,
 Délibération
 (périodique)
 Compte de 1821.

L'an mil huit cent vingt deux le quatorze mai à neuf heures du matin Les membres composant le conseil municipal de la Commune de Combiers Canton de Sarallet Département de la Charente sousigné assemblés au bureau municipal de la En vertu des dispositions de la Circulaire de Monsieur le préfet de ce Département en date du 7 avril dernier insérée au recueil des actes administratifs N° 378 à l'effet de délibérer sur son contenu et sur ce qui peut intéresser les habitants de la dite commune ou étant en nombre suffisant pour délibérer et s'étant constitué en séance sous la présidence du Maire lequel a donné lecture de la dite circulaire et instruction y contenue il a parillement donné lecture du Comptes rendu par M. Dorville Dupré percepteur de la dite commune en recette et dépense des revenus communaux de la dite commune pour l'exercice de l'année mil huit cent vingt et un sur trois expéditions signées du quatorze mai appuyés de quinze pièces justificatives le tout déposé sur le Bureau, ensemble le Budget

De la dite année, le tout vu et examiné le conseil a délibéré de Communauté, l'approuver par l'examen et vérification des comptes du dit percepteur ce qui s'est opéré de la manière suivante.

Compte rendu par le Percepteur receveur de la Commune de
Comblens sur son administration de l'exercice 1891.

Recettes ordinaires

Nature des Recettes	Recettes prévues	Recettes effectives
Centimes Communaux foncier et mobiliers de 1891	225. 30.	219. 80.
10. du produit des patentes de 1890	"	26. 65.
Total	225. 30.	246. 45.

Recettes Extraordinaires

Encaisse de 1890 et années antérieures	229. 70.	118. 40.
Amende de police	"	11. "
Total	229. 70.	129. 40.

Recapitulation des Recettes

Recettes ordinaires effectives	"	246. 45.
Recettes Extraordinaires effectives	"	129. 40.
Total des recouvrements	"	375. 85.

Dépenses prévues

Nature des Dépenses	montant de chaque Mandat	Sommes allouées par le budget
1. Logement de la Mairie	12. "	12. "
2. frais de Bureau du Maire	48. "	48. "
3. frais d'impression des Comptes	2. "	2. "
4. Abonnement au Bulletin des Lois	6. "	6. "
5. Registrar de l'état civil de 1891	28. 75.	28. 75.
6. pécun de la Sous-préfecture	35. "	35. "
7. pécun ou approuvé de la Commune	9. "	9. "
8. Dépôt de Sureté du Canton	1. 75.	1. 75.
9. Registrar de l'état civil de 1892	28. 75.	28. 75.
Total	171. 25.	171. 25.

Dépenses imprévues & Extraordinaires

Journal politique	7. 50.	7. 50.
relure du Bulletin des lois et actes administratifs	3. 60.	3. 60.
Les pour timbre 1889 et 1890	4. 50.	4. 50.
Total	15. 60.	15. 60.

Récapitulation Des Dépenses.

Dépenses prévues	171. 25 ^c
Dépenses imprévues	15. 60.
<u>Total Des Dépenses</u>	<u>186. 85^c</u>
<u>Resultat</u>	
Total des recettes effectives	375. 85 ^c
Total des Dépenses effectives	186. 85.
restant en Caisse	189 "

Le conseil municipal de la Commune de Jombiers ayant examiné le présent compte l'a reconnu juste, duquel il résulte que le percepteur est débiteur d'une somme de Cent quatre vingt neuf francs sur l'exercice de 1821 et lui donne décharge des quinze quittances qu'il a produites à l'appui du présent compte, et aussitôt le Maire a proposé de s'occuper de la formation du budget de l'année 1823 avant de délibérer sur autre objet s'il y a été procédé de la manière suivante.

Budget de l'année 1823.

Revenu de la Commune.

Centimes Communaux fonciers & mobiliers par aperçu	220
patentes de 1823 par aperçu	25
Encaisse Du percepteur au 1821	189
<u>Recette présumée de 1823</u>	<u>434</u>

Dépenses prévues.


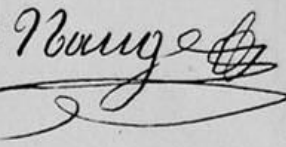
loyer de la maison Commune	12.
fraix de Bureau du Maire	48.
fraix d'impression des feuilles du Budget	2.
Abonnement au Bulletin des Lois	6.
Registres de l'état civil	28. 75.
Garde Champêtre article rejeté par le conseil municipal	" "
piéton de la Sous-préfecture	35.
piéton ou Commissionnaire de la Commune	12.
Concierge du Dépôt de la justice de paix	1. 75.
Logement du Desservant	100.
Enregistrement des quittances des Comptes Communaux 1818, 1819, et 1820	3. 85.
relieurs du Bulletin des Lois et recueil administratif	3. 60.
Timbre des Comptes de 1822	1. 50.
Acquisition du guide des Maires	3.
<u>Total des Dépenses en 1823</u>	<u>257. 45^c</u>

Resultat du Budget de 1823.

La Recette présumée est de	198. 74	434. 00
La Dépense présumée est de		257. 45
Excédent présumé de 1823		176. 55

Tout ce qui venant de et vérifié et arrêté par le maire à requies le conseil de délibérer sur le contenu en la circulaire de M^r. le préfet du Cinq Avril dernier relatif au garde Champêtre de la présente Commune; tous les membres du dit conseil ont à l'unanimité déclaré ne vouloir délibérer sur cet objet et s'en tenu à la Délibération qu'ils ont prise le six mai 1819.

à Combrès les jour, mois, et an susdit. J. pour ainsi signé

 Bourlond (Maire).
 Bourlond
 Dubouche